

## Communiqué de presse

Vendredi 1er août 2008

### **Le Préfet tiendra t-il les promesses de Sarkozy ?**

**La planification minière a été mise à mal en commission départementale des mines, avec des avis favorables donnés en zone de protection forte à Saül. Les sources de la Mana sont en danger.**

Deux demandes de permis miniers (1 PER et 1 AEX) localisés dans la région de Saül ont reçu hier un avis favorable de la commission des mines et un troisième permis (AEX) est en ballottage favorable. Pourtant, tous les arguments étaient réunis pour que ces permis soient refusés. Ils sont en effet tout trois situés en zone de protection forte du schéma d'aménagement régional (SAR), dans la zone de libre adhésion du Parc Amazonien, en dehors des zones ouvertes à l'exploitation aurifère du PASER (Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région), et sur des sites connus et reconnus pour leur haute valeur naturelle et aquatique, classés en ZNIEFF de type 1 et 2. Deux des permis sont de plus localisés sur le périmètre de l'ancien Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de Saül, véritable château d'eau de la Guyane.

Le Préfet, si il suit les avis de la commission et donne un permis dans cette zone, **favorisera en toute connaissance de cause la destruction des sources du fleuve Mana**, à l'heure où tout le monde s'accorde à dire qu'il faut protéger la ressource en eau, notamment la Mana qui est déjà en très mauvais état.

L'attribution d'un tel permis serait aussi **révélateur du non respect des procédures administratives** car l'Arrêté de Protection de Biotope de Saül a été déclassé par le Préfet l'année dernière sans que les experts soient consultés (commission départementale des sites et paysages), contrairement à ce que prévoit le code de l'environnement.

L'avis favorable donné hier à ces 2 titres miniers et le ballottage du troisième sont **révélateurs des divergences de point de vue entre les Ministères à Paris et la Préfecture à Cayenne.**

En effet, suite à la déclaration du chef de l'Etat du 11 février dernier lors de sa visite en Guyane, un projet de planification minière s'est mis en place dans le département. Sur lettre conjointe du Ministre de l'Environnement, du Ministre de l'Intérieur et du Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer, le Préfet Mansillon a été nommé en mars dernier à la tête d'une mission de concertation devant déboucher fin 2008 sur un Schéma Départemental d'Orientation Minière.

Et lors de sa dernière visite sur notre sol le Préfet Mansillon a déclaré, devant plusieurs dizaines de représentants de la filière minière, que les permis qui seront présentés au cours de l'été à la commission des mines (dans l'attente de la mise en place du schéma minier), **ne concerneraient pas de zones à enjeux de**

**conservation ou de zones nouvelles** où l'exploitation légale n'est pas encore implantée.

Force est donc de constater que **les engagements ministériels ne sont pas suivis par la Préfecture** (qui dispose d'une voix au sein de la Commission). **Elle a en effet voté de manière favorable à l'attribution de ces trois permis pourtant localisés en zone de protection forte (sources de la Mana et ZNIEFF de type 1).**

Ajoutons qu'en votant de la sorte, la Préfecture n'a pas entendu les recommandations de certains services de l'état, dont les arguments pour le respect de la ressource en eau et du patrimoine naturel étaient pourtant sans appel.

Les associations de protection de la nature guyanaise regrettent cet état de fait et déplorent que l'intérêt personnel de quelques-uns ait été préféré une fois de plus à l'intérêt général.

Les associations de protection de la nature guyanaises ne comptent pas en rester là et saisiront les ministères qui ont en charge la mise en place du schéma minier, ainsi éventuellement que le Tribunal Administratif de Cayenne si d'aventure le Préfet prenait la décision finale d'autoriser l'octroi d'un permis dans la zone.

